



# BAC PRO TECHNICIEN DU BÂTIMENT

## ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE



Les métiers du bâtiment ont évolué et recrutent des personnes qualifiées afin de répondre aux exigences des marchés et des nouvelles réglementations.

Le niveau IV pour les secteurs d'activités de la maçonnerie est aujourd'hui un minimum requis. La réforme du BAC PRO a permis de dispenser cette formation sur 3 ans permettant ainsi à un jeune en classe de 3ème d'intégrer une seconde professionnelle. Le jeune titulaire d'un BAC PRO technicien du bâtiment Organisation Réalisation Gros Oeuvre peut accéder aux responsabilités de chef de chantier ou de conducteur de travaux. Sur un chantier le jeune titulaire du BAC PRO ORGO possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en oeuvre, des normes techniques et des règles de sécurité.

### FORMATION BAC PRO - ORGO

#### Conditions d'admission :

- Jeune de 16 ans, entrée en seconde
- Jeune de 16 à 25 ans, titulaire d'un CAP ou d'un BEP du secteur professionnel concerné par le bac.
- Autres situations : dérogations possibles

#### Formations

Bac pro sur 3 ans, après une classe de 3ème. Entrée possible en classe de première pour effectuer la formation sur 2 ans selon les conditions d'admission. Formation rémunérée selon la législation en vigueur.

### CONTENU

#### Enseignement technique et professionnel

- Technologie professionnelle
- Résistance des matériaux
- Réalisation d'ouvrages, travaux pratiques
- Dessin, lecture de plan, métré
- Etude et analyse des constructions gros oeuvre

#### Enseignement général

- Expression histoire et géographie, éducation civique
- Mathématiques et sciences physiques
- Langue vivante
- Education physique et sportive
- Arts appliqués

### ORIENTATION ET DEBOUCHES

#### Le titulaire peut :

- Poursuivre sa formation vers un BTS, DUT, ou se spécialiser en CAO / DAO.
- Intégrer une entreprise du bâtiment, devenir responsable, participer à l'encadrement, exercer des activités sur chantier voire même devenir technico-commercial en produits de bâtiment.

### DEROULEMENT DE LA FORMATION

#### Formation sur 3 ans ou sur 2 ans pour ceux qui intègrent la première.

- Seconde.....15 semaines en centre de formation
- Première.....19 semaines en centre de formation
- Terminale.....19 semaines en centre de formation

### STATUT SALARIE

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Formation rémunérée selon la législation en vigueur

